



Crédits carbone partis en fumée - Les feux de forêt en Californie nous rappellent encore une fois l'instabilité des crédits carbone forestiers

Les entreprises adoptent de plus en plus des objectifs de "neutralité climatique", ce qui implique souvent de recourir au stockage de carbone par les forêts pour compenser leur pollution. Un projet de compensation de ce type vient encore d'être ravagé par les flammes en Californie. Inévitablement, des questions restées sans réponse au sujet de ces compensations reposant sur les forêts et les sols refont surface.

Il s'agit d'un simple slogan de campagne marketing : "Profitez de notre produit, son empreinte carbone est nulle". Si le slogan est simple, la réalité qu'il cache est beaucoup plus complexe – et dangereuse.

Les compensations carbone reposant sur le stockage de CO₂ dans les sols, comme celles provenant de la reforestation ou des projets de protection des forêts, posent problème et ce, pour plusieurs raisons. Il est difficile d'une part, d'identifier « ce qui se serait passé si le projet n'avait pas eu lieu » (comment fixer un point de départ de référence) et d'autre part, de garantir une réelle réduction d'émissions et non un simple déplacement d'émissions vers un autre lieu (et donc d'éviter les fuites de carbone).

Dans cet article, vu le contexte des feux de forêt en Californie, nous allons nous concentrer sur un troisième aspect : le risque que les émissions absorbées et stockées par un arbre puissent être relâchées après un très court laps de temps (autrement dit, le risque d'annulation de crédits carbone ou de non-permanence).

Un arbre stocke du carbone qui lui permet de pousser. A sa mort, le carbone est relâché dans l'atmosphère. Afin qu'une activité polluante (exercée par une entreprise, un pays ou un individu) devienne *neutre en carbone*, l'arbre devrait, en théorie, stocker le carbone pour au moins aussi longtemps que les gaz à effet de serre restent dans l'atmosphère. Ce processus peut prendre plusieurs millénaires mais, pour faire simple, on s'accorde généralement sur le principe suivant : le carbone demeure dans l'atmosphère pendant 100 ans.

Les "réservoirs-tampon de carbone" assurent-ils des retombées positives pour le climat ?



Le système le plus courant visant à garantir la valeur (climatique) des compensations forestières est l'utilisation d'une sorte d'assurance nommée "réservoir-tampon". Des crédits générés par un projet forestier sont alors mis de côté dans ce réservoir (ces crédits ne peuvent être vendus). Si les arbres visés par le projet viennent à mourir, les crédits seront récupérés dans le réservoir et ensuite annulés. Ce qui signifie que personne ne pourra plus jamais utiliser ces crédits pour compenser d'autres émissions puisque ces crédits auront déjà été utilisés pour compenser la libération de carbone faisant suite à la mort des arbres. L'objectif est de créer une sorte d'assurance mutuelle puisque les crédits de tous les projets seront regroupés[1].

Les tampons permettent-ils de garantir la permanence ? La réponse est simple : personne ne le sait. Les partisans de cette stratégie, mise en œuvre par tous les grands programmes volontaires, indiquent qu'il y a toujours eu suffisamment de crédits de réserve pour contrebalancer les quelques annulations qui ont eu lieu jusqu'à présent. C'est sans doute vrai, mais le fait que les réservoirs-tampons aient fonctionné jusqu'à présent ne nous indique pas comment ils fonctionneront à long terme. Le plus ancien projet forestier du plus grand programme sur le marché volontaire [2], Verra, a été enregistré en 2009, il y a seulement 11 ans. Par conséquent, aucun tampon n'existe encore depuis assez longtemps pour avoir dû faire face à un grand nombre de risques – et le réchauffement climatique augmentera ces risques.

Prétendre aujourd'hui que les tampons sont efficaces revient à acheter une assurance-incendie pour votre maison et à affirmer, 10 ans plus tard, que votre assurance fonctionne bien, puisque votre maison est toujours debout.

Il convient donc d'aborder deux dimensions spécifiques à ces réservoirs-tampons : la quantité de crédits mis en réserve et la durée de validité de ces « contrats d'assurance ».

Concernant le premier point, la quantité de crédits mis en réserve dépend de plusieurs facteurs tels que le type de projet. Nous tournons généralement autour des 20%. Concernant le second point, les crédits sont généralement stockés pendant 10 à 40 ans, quoiqu'un des programmes vise à maintenir ce système pendant 100 ans.

Plusieurs questions découlent de ces dispositions.

1. Y a-t-il suffisamment de crédits mis en réserve?

Jusqu'à présent, les réservoirs-tampons ont pu aisément compenser les annulations. Toutefois, comme le prouve la récente [analyse de la situation des feux de forêt en Californie](#), on ignore comment ces tampons fonctionneront à long terme, notamment dans le contexte actuel d'accélération des changements climatiques. Puisqu'il est impossible d'assurer un risque indéfiniment, la question est de savoir si l'assurance fonctionnera assez longtemps.

2. Le système de réservoir-tampon garantit-il la permanence pour une période assez longue ?

Dans la plupart des cas, non. Il est insuffisant d'établir un système d'assurance qui dure 10 à 40 ans, alors qu'il s'agit de compenser des émissions qui resteront dans l'atmosphère au moins 100



ans. Cependant, allonger simplement la durée de validité du contrat d'assurance ne résout pas le problème, parce qu'à un moment donné, l'incertitude commence à s'installer. Par exemple, le programme visant à garantir la permanence pendant une période de 100 ans – le Climate Action Reserve – a besoin de développeurs de projets qui doivent suivre les éventuelles annulations provenant de leurs projets pour les 100 ans suivant l'attribution des crédits. Le développeur de projet ne signe donc pas simplement un contrat en son nom, mais au nom des 2 ou 3 générations de travailleurs/propriétaires fonciers qui le suivront. Malgré quelques tentatives pour prendre en compte ce risque intergénérationnel, la crédibilité d'un tel contrat est pour le moins discutable.

3. Que se passe-t-il lorsque le contrat d'assurance (du réservoir-tampon) touche à sa fin ?

Lorsque la période de surveillance est terminée, le contrat d'assurance prend fin. Les programmes annulent généralement les crédits qui avaient été mis en réserve. Cela suppose, au mieux, qu'il n'y aura pas d'annulation de crédits qui dépasserait le nombre de crédits initialement mis en réserve. Par exemple, si le projet avait mis en réserve 20% de ses crédits, l'hypothèse implicite est qu'il ne se produira jamais d'annulation de crédits dépassant 20 % du total des crédits émis. Vu le contexte actuel de l'accélération des changements climatiques, cette hypothèse est discutable

C'est toujours mieux que rien, non ?

En fait, peut-être pas. Il faut dégager des fonds pour protéger les forêts et cela devrait constituer une politique climatique prioritaire. Il est clair également qu'il est mieux de financer des réductions aujourd'hui que de réduire des émissions dans le futur. Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'investir dans des "réductions bon marché" au détriment du développement de technologies à long terme et de l'adoption de modes de vie plus durables.

Il faut savoir que quand une entreprise finance un projet de compensation carbone forestier, elle ne finance pas une réduction/une élimination de ses émissions. Elle finance en fait un *report* de ses émissions, ou autrement dit un stockage temporaire de carbone. Prétendre atteindre la neutralité climatique est donc un leurre. Les crédits devraient, tout au plus, avoir une durée de validité limitée et expirer après un certain nombre d'années, comme c'était le cas, par exemple, avec le Mécanisme pour un développement propre (MDP) des Nations Unies.

Les partisans des compensations les présentent comme un moyen, pour des entreprises ambitieuses qui font déjà tout ce qu'elles peuvent pour réduire leurs émissions, d'aller encore plus loin. Mais en réalité, nous ne savons pas si c'est bien le cas aujourd'hui, ni même si ces compensations ne sont pas plutôt utilisées pour justifier l'inaction.

La présentation de rapports détaillés sur les émissions absolues et, séparément, sur les contributions financières aux projets forestiers, constituerait un moyen beaucoup plus transparent de prouver que les mesures sont bien prises en faveur du climat. De cette façon, nous pourrions oublier cet obscur concept de "neutralité climatique" pour les entreprises et



nous serions en mesure de faire une réelle distinction entre celles qui réduisent effectivement leurs émissions - et qui, par ailleurs, fournissent éventuellement des fonds pour protéger et restaurer les forêts - et celles qui se cachent derrière des compensations.

Il est vrai que certaines entreprises investissent dans des projets forestiers par conviction plutôt que pour des raisons d'image ; dans ce cas, elles ne devraient pas se soucier de ne plus pouvoir prétendre être « neutres en carbone ». A l'inverse, elles devraient plutôt adopter un système plus transparent qui rende leurs engagements pour le climat plus crédibles et qui continue à réduire la pollution due à l'utilisation des combustibles fossiles, séparément de la protection des arbres.

Gilles Dufrasne

[1] Nous employons ici le terme "assurance" pour plus de simplicité. Notez que, dans certains cas, les projets peuvent souscrire à une véritable assurance au lieu de participer au système de « réservoir-tampon ». Lorsqu'il a souscrit à une assurance, le développeur (ou toute autre entité, peu importe qui est en charge de garantir la permanence) ne met aucun crédit en réserve, mais paie une redevance à un assureur qui sera alors tenu d'acheter des crédits carbone valides pour compenser toute annulation, si annulation il devait y avoir.

[2] Un programme est une organisation qui établit des règles spécifiques régissant la façon dont les projets doivent être mis en œuvre, la méthode avec laquelle les réductions d'émissions doivent être mesurées, et la façon dont les crédits carbone seront émis. Nous considérons ici qu'il existe 4 grands programmes sur le marché volontaire : Verra, Gold Standard, Climate Action reserve, et le American Carbon Registry. La grande majorité des crédits carbone sur le marché volontaire est émise par les deux premiers programmes.